



## **Besançon : le harcèlement contre le journaliste Toufik de Planoise doit cesser**

Le 10 Janvier, le journaliste Toufik de Planoise comparaisait de nouveau devant le tribunal de Besançon. Un épisode de plus dans un véritable feuilleton de harcèlement judiciaire et policier, fait d'arrestations, gardes à vue et autres procédures bâillon, alors que son seul tort est de faire son travail de journaliste.

Cette fois, Toufik de Planoise était convoqué par le TGI de Besançon pour avoir couvert une manifestation contre une conférence de l'association Alliance Vita, opposée à l'avortement, partie civile dans cette affaire, qui demandait 5 000 euros de dommages et intérêts. Le parquet a requis une condamnation pénale à 150 € d'amende pour « entrave à la liberté de réunion », confondant manifestant et journaliste, acteur et témoin. Cette fois-ci, la juge a relaxé le journaliste. Le procureur a cependant dix jours pour faire appel.

Si le SNJ-CGT se réjouit de cette décision de relaxe, il dénonce l'acharnement du parquet contre Toufik de Planoise. La liberté d'informer et d'être informé est une liberté fondamentale et l'attaque subie par le journaliste est dirigée contre l'ensemble de la profession. Rappelons que l'article 2.2.3.2 du Schéma national du maintien de l'ordre ([lire ici](#)) précise qu'aux « fins de couvrir le mieux possible la manifestation, les journalistes peuvent, à la différence des autres personnes présentes, circuler librement au sein des dispositifs de sécurité mis en place ».

Le SNMO ajoute que « la présence des journalistes lors des manifestations revêt une importance primordiale » et qu'il est « impératif de protéger le droit d'informer, pilier, comme le respect de l'ordre public, de notre démocratie. À cet égard, la sécurité physique des journalistes doit être garantie. »

Au lieu de cela, Toufik de Planoise a eu droit à neuf heures de garde à vue abusive. Ce procès lui a coûté du temps et de l'argent, sans parler de la pression morale qui en découle. Ces attaques ont eu pour conséquences de fragiliser encore davantage ses ressources financières - le temps passé pour organiser sa défense n'a pu lui servir à réaliser des piges - de l'isoler et de le pousser à l'autocensure.

Le SNJ-CGT exprime sa solidarité avec Toufik de Planoise et dénonce le sort qui lui est réservé. Interpeller, mettre en garde à vue et traîner devant la justice un journaliste sans raisons est un acte grave. Nous ne pouvons l'accepter.

**Montreuil, le 12 janvier 2024.**